Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-200065811-20230502-CM2023-026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/05/2023
Affichage : 04/05/2023

2023-026

COMMUNE DE SAINT-PATERNE – LE CHEVAIN
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël TOUCHARD, Maire.

Etaient présents : Messieurs TOUCHARD Joël, POUTREL Philippe, LEBLANC Bruno, Gilles de BAGLION, VAUTIER Nicolas, Stéphane DENYS, MICHALECZEK Boris, BENOIT Gérard, et DAHL Patrick.
Mesdames FOULON Nathalie, KERIO Danielle, JEAN Thérèse, VIEL Annette, COSSON Marie-Françoise, et RAUX Karine.

Absents excusés : DELANNOY Véronique, Cécile HARDY (donne pouvoir à MME Viel), ROUX Flora (donne pouvoir à M. Poutrel), ROUX Alain (donne pouvoir à MME Jean)

Absent : Patrick VINOT, Sylvie TOULIS, Isabelle BEAL, Sylvie THOMAS

Secrétaire de séance : VIEL Annette

Affichage : 4 mai 2023

En exercice	23
Présents	15
Pouvoirs	3
Votants	18

❖ DELIBERATION N°2023-026/ VENTE PARTIELLE DE LA PARCELLE ZI 67

Vu l'avis favorable des domaines du 14/04/2023
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 24/4/2023,

Il est proposé de vendre 160 m² de la parcelle ZI67 se situant sur le chemin du Prè de la Fontaine à Saint Paterne. Il s'agit du terrain occupé actuellement par une société de concassage. Le locataire serait d'accord pour réduire la parcelle.

La vente de ce terrain permettrait d'accueillir un pylône pour installer un relais radioélectrique audiovisuel et de télécommunication.

La société TDF propose d'acheter ce terrain de 160m² pour un montant de 10 000€.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-200065811-20230502-CM2023-026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/05/2023
Affichage : 04/05/2023

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

(3 abstentions)

- **ACCEPTE** la cession partielle du terrain ZI 67 au prix de 10 000€ au profit de TDF et du futur exploitant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document utile à ce dossier.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-PATERNE-LE-CHEVAIN (Sarthe)

Joël TOUCHARD